Daimler Truck
Situation au :
01.07.2023

Informations sur le droit de rétractation

Droit de rétractation

Si vous êtes un consommateur (autrement dit une personne physique passant la commande à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale), vous disposez d'un droit de rétractation aux termes des dispositions légales en vigueur :

Vous avez le droit de révoquer le contrat conclu avec **Daimler Truck AG** dans un délai de 14 jours sans justification. Cette période de rétractation expirera à l'issue d'une période de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat.
Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez faire part de votre décision de révoquer le présent contrat au moyen d'une déclaration explicite (par ex. par courrier postal, fax ou e-mail) adressée à **Daimler Truck AG sise à D-70546 Stuttgart,** autorisée à en prendre note pour Mercedes-Benz AG. Pour ce faire, nous nous tenons en tant qu'interlocuteur à votre disposition via la ligne d'assistance technique.
Pour respecter le délai de rétractation, il vous suffit de nous adresser la notification d'exercice du droit de rétractation avant expiration dudit délai.
Si vous exercez votre droit de rétractation aux termes du présent contrat, vous ne serez plus lié par contrat au fournisseur de services de paiement Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG (contrat connexe) dès la révocation effective du présent contrat de fourniture de services.
La notification de votre rétractation est à adresser à Daimler Truck AG et non Mercedes ServiceCard GmbH & Co. KG.

Conséquences de la rétractation

Si vous révoquez le présent contrat, nous serons tenus de vous rembourser, sans délai et dans la limite de 14 jours à compter de la date de réception de votre notification de rétractation du présent contrat, tous les paiements effectués à notre intention. Sauf accord exprès contraire de votre part, nous procéderons à ce remboursement en recourant à la même modalité de paiement que celle retenue par vous dans le cadre de l'opération initiale ; en toute hypothèse, ce remboursement sera effectué sans frais pour vous.
Si vous avez demandé un début d'exécution des services pendant la période de rétractation, vous nous réglerez un montant raisonnable proportionnel aux prestations effectuées en votre faveur jusqu'à ce que vous nous fassiez part de votre rétractation du contrat, rapportées à l'ensemble des services visés par celui-ci.